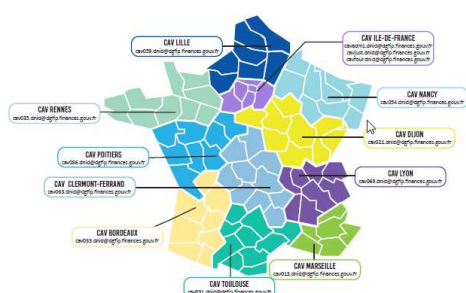


Le Domaine, 1^{er} opérateur de ventes des organismes publics

L'offre de service du-Domaine en matière de ventes mobilières

La DGFIP exerce des missions financières, fiscales, comptables et domaniales. Au titre de ces missions domaniales, la Direction Nationale d'Intervention Domaniales (DNID) est l'opérateur public pour la vente des actifs mobiliers réformés de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales¹.

Si les administrations publiques de l'État (ministères, préfetures, directions départementales ou interministérielles, tribunaux, etc.) doivent confier au Domaine la vente de leurs biens d'occasion, les collectivités locales (conseils régionaux, conseils départementaux, intercommunalités, métropoles, services départementaux d'incendie et de secours) et les établissements publics nationaux et locaux (hôpitaux, universités, laboratoires de recherche, musées...) peuvent choisir l'opérateur de vente public ou privé de leur choix².



La DNID s'appuie pour cette mission sur un réseau de 13 commissariats aux ventes (CAV), 10 en régions et 3 en Île-de-France. Dans les départements d'outre-mer et de Corse, les services locaux des directions territoriales assurent cette mission.

Les biens dont la remise est acceptée (après exclusion des biens non valorisables ou interdits à la vente), sont cédés après publicité et mise en concurrence, soit lors de ventes aux enchères (adjudications), soit par appels d'offres. En 2018, la DNID a vendu 59 000 biens générant un chiffre d'affaires de 44 millions € d'euros.

La DNID a engagé depuis plusieurs années un vaste chantier de modernisation de ses services et de son réseau de commissariats aux ventes afin d'améliorer le service rendu aux partenaires, tant vendeurs qu'acheteurs.

La modernisation du service se matérialise en particulier par un nouveau site internet encheres-domaine.gouv.fr et la possibilité d'enchérir en ligne.

Un réseau de vente accessible à tous (chiffres 2018)

- 131 ventes aux enchères et 102 ventes par appels d'offres par les services de la DNID
- 1,3 millions visiteurs sur le site internet des ventes du Domaine : encheres-domaine.gouv.fr
- 39 % du chiffre d'affaires est généré par les ventes en direct (internet)
- la possibilité d'enchérir à distance sur internet pour l'ensemble des salles de ventes ou d'adresser des ordres d'achat
- 20 % des services remettants sont des collectivités publiques (métropoles, conseils départementaux, conseils régionaux, services départementaux d'incendie et de secours)

Un service simple, gratuit et performant

¹ Le Domaine vend également les véhicules réputés abandonnés dans les fourrières, les biens confisqués par la justice, les objets abandonnés en établissements de santé et des objets trouvés

² Article R3211-41 du code général de la propriété des personnes publiques

Jusqu'à maintenant, le patrimoine mobilier des organismes publics est comparativement peu valorisé par rapport au patrimoine immobilier. La valorisation des actifs mobiliers dont l'organisme public n'a plus l'utilité constitue un levier de transformation qui ne doit pas être négligé. En effet, il peut contribuer à la rationalisation des surfaces, des archives, à l'optimisation des coûts de maintenance ou d'assurance, et permettre le recyclage ou la participation directe à l'économie circulaire. Une gestion dynamique de ces actifs peut ainsi dégager des recettes budgétaires non négligeables.

Fort de son image de marque faite de confiance et de rigueur, le Domaine propose une prestation complète, gratuite et sécurisée de l'acceptation de la remise du bien jusqu'au reversement du produit de la vente :

- une mise en vente en ligne et un suivi des opérations de vente par un Extranet rénové accessible sur le portail Internet de la gestion publique ;
- une mise en vente et un reversement du produit rapide suivant la vente, étant précisé que le reversement correspond au montant intégral du prix d'adjudication **sans frais pour le vendeur** ;
- des modes de ventes diversifiés : ventes aux enchères diffusées en direct ou en ligne sur internet (Drouot Digital ou Moniteur.Live) ou par appel d'offres, avec une prise en charge de la préparation et du suivi des ventes (déclarations de cessions des véhicules) ;
- un service après-vente (réclamations et gestion des incidents) assuré par une équipe de juristes ;
- une politique de vente respectueuse de principes éthiques et déontologiques, soucieuse de la sécurité des personnes et des normes écologiques et environnementales ;
- pour l'acheteur, les frais les plus bas du marché (11 % pour les ventes aux enchères et 6 % pour les appels d'offres).

Une prestation immédiatement accessible et sans engagement contractuel.

Le cadre juridique est défini par le code général de la propriété des personnes publiques, les relations entre les services remettants sont précisées dans un cahier des charges administratives générales (CCAG) des ventes de biens mobiliers par le Domaine³. Par ailleurs, cette prestation ne nécessite pas de formalisme particulier, hormis la décision de réforme des biens proposés à la vente.

Les organismes publics peuvent choisir d'intégrer une fiche action dédiée aux ventes mobilières par le Domaine dans le cadre des conventions de service comptable et financier. Pour ce faire, il convient de contacter votre commissaire aux ventes ou la direction départementale des finances publiques de votre ressort géographique (missions régionales de conseil aux décideurs publics et services départementaux « secteur public local »).

Spécialiste de la cession des biens d'équipement, le Domaine peut également apporter un conseil en valorisation lors de projets de transferts de site ou de renouvellements de flotte automobile.

Une opportunité pour les organismes publics d'acheter des biens d'équipement d'occasion

Les collectivités locales et établissements publics peuvent acheter lors des ventes du Domaine et bénéficier des frais de vente réduits de 11 %.

Parmi les biens susceptibles de les intéresser, on peut citer les véhicules particuliers ou utilitaires dotés d'un contrôle technique, les véhicules de transport de personnes, les véhicules de chantier, de voirie ou de collecte des déchets provenant d'autres collectivités, du matériel professionnel tel que des sableuses ou déneigeuses, du matériel d'outillage pour les services en charge des espaces verts...

Pour en savoir plus

Pour mieux faire connaître cette prestation, la DNID est à votre disposition pour vous présenter cette offre de service.

La DNID, relayée au niveau local par ses commissariats aux ventes implantés sur tout le territoire, se tient à votre service pour vous conseiller, estimer vos biens et déterminer avec vous les formes de ventes les mieux adaptées (adjudication vs appel d'offre).

Contact avec la DNID (pôle ventes mobilières) :
par téléphone 01 45 11 62 62
par courriel ventesdom.dnid@dgfip.gouv.fr

³[Arrêté du 21 novembre 2017 relatif au CCAG](#) et [CCAG](#)